



Séance du conseil municipal Mardi 7 mars 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Amandine PERDRIAUD, Alain ROULLAND, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Jérôme FAZILLEAU, Michel DERAND, Agnès HERIARD-DUBREUIL, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Michel DAMY, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND
Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Didier GAUTHIER, ayant donné pouvoir à Christel GOMBAUD
Patrick OURTAAU, ayant donné pouvoir à Philippe OURTAAU
Dorothée HALLER, ayant donné pouvoir à Gladys MACOIN
Angélique ROUMEAU, ayant donné pouvoir à Renée MARCHAND

Était absent :

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 1^{er} février 2023
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AR 0173
4. Acquisition de deux parties de parcelles de terrain cadastrées AT 0072 et AV 0103
5. Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers année 2023 aux services techniques
6. Modification du tableau des effectifs
7. Ouverture de crédits d'investissement 2023
8. Avis sur le projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, sur le secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac.
9. Autorisation à M. le Maire de signer une convention pour la pose de repères de crues et de panneaux d'information avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente
10. Fixation du pourcentage des indemnités des élus consacré à la formation des élus.
11. Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion pour le soutien à la gestion des ressources humaines.
12. Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AV229
13. Attribution de subventions associatives
14. Rapport d'Orientation Budgétaire
15. Questions diverses

A 20h30, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 1^{er} février 2023

En page 5, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il est erroné de déclarer que c'était le même projet. Il indique que le projet initié sous son mandat et travaillé en collaboration avec les services de l'équipement, n'était pas du tout celui qui a été ensuite adopté par la majorité. Seul le terrain était le même.

En page 9, concernant la question 4, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il avait la possibilité d'engager une démarche mais il ne l'a pas fait.

M. le Maire répond qu'il ne l'a pas fait car il n'avait pas de preuve.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il n'a aucune raison d'affirmer ne pas avoir reçu un document s'il l'a reçu. Il ajoute qu'il ne fonctionne pas ainsi.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que la remarque « on touche le fond et il n'a aucune limite » n'a pas lieu d'être mentionnée, c'est un manque de respect. Il rappelle qu'il siège depuis 45 ans et qu'il a travaillé pendant 30 ans au service de l'Etat. Il déclare qu'il fait son travail, que nous sommes en démocratie. Il estime qu'il n'est pas possible d'être traité de cette façon après ce qu'il a fait, aussi bien en tant que militaire qu'en tant que fonctionnaire ou d' élu. Il ajoute qu'il respecte M. le Maire et demande à l'être également.

M. le Maire indique qu'il a bien prononcé ces mots lors du précédent conseil et il maintient que M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'a pas de limite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE souligne qu'il est facile pour M. le Maire de siéger car il détient la majorité.

M. le Maire fait remarquer qu'il n'a pas eu de démission dans son conseil.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'à la fin du précédent mandat quinze élus ne se sont pas représentés.

M. le Maire demande si M. Jean-Claude FAYEMENDIE a d'autres remarques.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond négativement car il a des limites contrairement à ce qui a été dit et également des valeurs.

M. le Maire souligne qu'ils n'ont pas les mêmes valeurs.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Abstention	1	<i>Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

3- Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AR 0173 (route de Segonzac-Chemin vieux de Segonzac)

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

4- Acquisition de deux parties de parcelles de terrain cadastrées AT 0072 et AV 0103 (rue de la vigne)

M. Jean-Christophe MARCU indique ne pas prendre part au vote car ces terrains concernent sa famille.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

5- Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers année 2023 aux services techniques

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

6- Modification du tableau des effectifs

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

7- Ouverture de crédits d'investissement 2023

Aucune remarque

M. le Maire soumet l'ouverture de crédits pour le forage de reconnaissance au vote

Contre	
Abstention	2 <i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25

M. le Maire propose de voter l'ouverture de crédits pour l'acquisition de la partie de parcelle AV 229 après avoir voté l'acquisition de la partie de cette parcelle, point n°12 à l'ordre du jour.

8- Avis sur le projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, sur le secteur Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac

M. le Maire indique qu'une seule parcelle est concernée. Celle-ci se situe en bas de la Trache et il n'y a donc pas de changement par rapport au plan précédent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il y a également le secteur de Dizedon.

M. le Maire souligne qu'il ne s'agit pas du même risque. Il ajoute qu'à Dizedon, c'est un risque de remontée des nappes.

M. Jean-Claude FAYAMENDIE rappelle que le secteur de Dizedon a subi d'importantes inondations dues à la remontée des nappes et à l'évacuation des eaux pluviales et eaux usées de la base aérienne.

M. le Maire fait remarquer que le plan de prévention concerne le débordement de la Charente.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

9- Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention pour la pose de repères de crues et de panneaux d'information avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

M. le Maire estime qu'il s'agit d'une bonne initiative car cela permet de garder la mémoire des crues.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

10- Fixation du pourcentage des indemnités des élus consacré à la formation des élus

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

11- Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion pour le soutien à la gestion des ressources humaines

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

12- Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AV 229

M. le Maire fait remarquer que le prix s'élève à un peu plus de 4000 euros et que cela peut paraître prohibitif mais il explique que les négociations ont été difficiles avec les propriétaires car ils perdent une partie de leur jardin.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il faut ajouter les frais de notaire et de bornage.

M. le Maire acquiesce mais rappelle qu'il s'agit de rétablir une erreur faite lors d'un précédent mandat car ce chemin n'aurait jamais dû être obstrué.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

M. le Maire soumet au vote l'ouverture de crédits pour l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain AV 229

Contre

Abstention

Pour 27

13- Attribution de subventions associatives

Mme Christel GOMBAUD fait remarquer que les demandes faites par la Ligue contre le cancer, l'AFSEP et l'ADMR sont des demandes « génériques » (courriers informels adressés à toutes les mairies) et comme le prévoient les critères d'attribution, aucune subvention n'est allouée aux demandes « génériques ».

Concernant le secours populaire, Mme Christel GOMBAUD explique qu'il y a eu une reprise de l'activité (action pour les petits avec la traditionnelle chasse aux œufs) et rappelle le lien avec le service social de la commune.

M. le Maire soumet les subventions « social » au vote

Contre

Abstention

Pour 27

Mme Christel GOMBAUD fait savoir que lors de la dernière commission, le Tennis Club est venu présenter son dossier et a indiqué que la subvention demandée était destinée à financer l'activité des jeunes.

M. le Maire rappelle que seul le financement pour les jeunes est du ressort de la commune.

Mme Christel GOMBAUD demande à retirer la demande de subvention du Knock Out. Elle explique qu'il y a eu une confusion entre le nom de l'association et le gala qui se déroule aux Vauzelles. Elle précise que cette demande sera étudiée lors d'une prochaine commission.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande quelle assurance nous avons que la subvention octroyée au Tennis Club sera bien destinée aux jeunes et qu'elle ne sera pas détournée pour les adultes.

M. le Maire s'étonne de cette remarque car à sa connaissance, il n'y a pas de dysfonctionnement au sein du Tennis Club.

Mme Christel GOMBAUD rappelle que les comptes sont validés et ajoute que sous les mandats de la majorité, aucun dysfonctionnement de ce genre n'a été constaté.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que le Tennis Club a plus servi à des personnes domiciliées hors Châteaubernard qu'à des personnes habitant la commune.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare être prêt à voter « pour » si la subvention est pour les jeunes.

M. le Maire indique que depuis deux ans, le Tennis Club présente son dossier en commission et communique beaucoup de renseignements. Il ajoute qu'ils ont donné des précisions importantes sur le ciblage de leur budget.

M. le Maire reconnaît qu'il y a encore beaucoup d'adhérents domiciliés hors Châteaubernard mais ce critère ne peut pas être pris en compte. Il rappelle que la subvention ne finance pas les cours des adultes, elle a pour but le financement de l'école de tennis.

Mme Christel GOMBAUD explique que c'est l'école de tennis qui coûte le plus cher au club. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de flécher cette demande mais cela a été rappelé au Tennis Club lors de leur présentation.

M. le Maire fait savoir que le club a augmenté les cotisations afin d'équilibrer son budget.

Mme Christel GOMBAUD rappelle que c'est le club qui a été le plus transparent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que la commune avait fait un gros effort sur l'entretien des terrains.

Mme Christel GOMBAUD fait savoir qu'un budget important est à prévoir par l'agglomération pour l'entretien des terrains. Elle ajoute que cela devrait être voté lors d'un prochain conseil communautaire et qu'elle en reparlera après le vote par l'agglomération. Elle précise que la commission sport a suivi et si c'est voté, cela se fera sur plusieurs années.

M. le Maire soumet les subventions « sport » au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

Concernant la demande de la Prévention routière, Mme Christel GOMBAUD précise qu'il s'agit d'une demande « générique » et que lorsqu'ils interviennent sur la commune, leur prestation est payée.

Mme Christel GOMBAUD explique que la commission propose d'accompagner l'association Mémoire Fruitière des Charentes car cette association dispense des formations dont les services techniques ont déjà bénéficié.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande où se trouve cette association.

M. Pierre NAU répond qu'elle se situe dans un petit village, près de Barbezieux.

M. le Maire indique que le grand ovale se situant derrière le Castel a été réalisé par cette association et que ça n'a pratiquement rien coûté à la collectivité.

M. Pierre NAU précise qu'ils interviennent dans le sud Charente et en Charente Maritime.

M. le Maire ajoute qu'ils apportent les plants.

M. Pierre NAU indique qu'ils dispensent des formations à la greffe.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit de bénévoles.

M. Pierre NAU répond que ce sont des bénévoles passionnés et très réactifs.

M. le Maire soumet les subventions « divers » au vote

Contre

Abstention

Pour **27**

14- **Rapport d'Orientation Budgétaire**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande combien d'agents ont été transférés à l'agglomération.

M. Jean-Michel BOQUET répond qu'il s'agit de sept ou huit agents, affectés aux centres de loisirs.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit d'agents de la petite enfance. M. le Maire répond négativement. Il rappelle que la petite enfance était gérée par le SIVU. Les agents dont il est question sont ceux du centre de loisirs. Il précise qu'il y en avait sept mais seuls cinq ont été transférés car un agent s'est mis en disponibilité dans le cadre d'un projet professionnel à l'étranger et un autre agent, qui était à six mois de la retraite, a préféré rester à la mairie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que certains agents trouvent que leur transfert à l'agglomération n'est pas une réussite.

M. le Maire s'étonne car le transfert à l'agglomération est plutôt favorable en matière de rémunération.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise que c'est par rapport à l'activité professionnelle de ces agents.

Mme Dominique PETIT demande si M. Jean-Claude FAYEMENDIE pense à un agent en particulier.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il s'agit d'une information communiquée par un agent transféré qui n'apprécie pas du tout et se plaint de tous les dysfonctionnements de l'agglomération.

Mme Dominique PETIT fait savoir qu'elle n'en a pas du tout entendu parler et indique que l'agent peut la contacter.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute « Cela ne m'étonne pas car comment diriger 55 communes ? » Il estime que c'est une destruction du tissu communal.

M. le Maire fait remarquer que, même si parfois il a l'impression de ne plus avoir la main sur certaines choses, il faut reconnaître que dans l'ensemble, les agents sont satisfaits. Il ajoute qu'il n'a entendu les agents que se féliciter du transfert.

Mme Gladys MACOIN ajoute que les salaires y sont plus élevés.

Mme Dominique PETIT indique que le fonctionnement d'aujourd'hui n'a rien à envier au fonctionnement de naguère.

M. le Maire fait remarquer que certains problèmes ont trouvé des solutions grâce aux moyens de l'agglomération.

Mme Dominique PETIT ajoute que cela a permis de positionner des personnes qualifiées à certains postes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que la suppression de la taxe d'habitation a été une démarche très électoraliste. Il ajoute que, par contre, ce qui se prépare en matière de taxe foncière, cela va être une sacrée surprise sur les feuilles d'impôt.

M. le Maire fait savoir que ce sujet va être abordé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que quelles que soient les époques et les mandats, Châteaubernard a toujours pu se féliciter de sa fiscalité.

M. le Maire acquiesce mais il ajoute que le fait de ne pas augmenter les taux peut être perçu comme une absence de besoin d'argent et cela peut être un frein lors de demandes de dotations.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique avoir entendu que le prix du bois avait également augmenté.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative.

M. Pierre NAU fait remarquer que l'augmentation a touché les pellets, pas le bois.

M. le Maire fait savoir que les projets importants pourront être financés par les emprunts mais concernant les projets de petite ampleur, il sera difficile de dégager des recettes de fonctionnement, d'où un questionnement sur l'augmentation de la recette fiscale.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'interroge sur l'avancée du projet de prolongement de la rue Félix Gaillard jusqu'à la route de l'Echassier, projet qui permettrait un désenclavement important.

M. le Maire informe qu'une réunion s'est tenue récemment à la mairie de Cognac et indique avoir insisté sur le sujet. Toutefois, il n'a pas trouvé la mairie de Cognac très enthousiaste. Ils réfléchissent encore sur la nature de la voie, ils sont toujours en réflexion mais devraient s'orienter vers l'ouverture d'une voie.

M. Jean-Michel BOQUET ajoute qu'une réunion avec le directeur des services techniques s'est tenue la semaine dernière concernant la rue des Gélines et la route de l'Echassier et qu'il est ressorti qu'il y aurait de six à huit mois de travaux pour la mise aux normes des réseaux, ce qui posera un problème de circulation. Il ajoute qu'à cette occasion, il a été évoqué la possibilité d'ouvrir de façon temporaire ce barreau de Félix Gaillard pour permettre une meilleure circulation des camions. Cela fait, il sera difficile de revenir en arrière.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que des 44 tonnes qui passent par la rue des Vauzelles, cela n'est pas prévu. Il ajoute, que rue Félix Gaillard se pose la question de l'établissement scolaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que la réfection de l'impasse de Grande Champagne, c'est 250 000 euros et cela pour les promoteurs.

M. le Maire répond que c'est pour les particuliers qui y vivent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne que dans la liste de dépenses d'investissement, il n'y ait pas la rue de Bellevue car celle-ci se dégrade.

M. le Maire précise que ce type de projet, il faut s'en donner les moyens.

M. Eric LIAUD explique que c'est le débat d'orientation budgétaire qui doit éclairer le budget. Il ajoute qu'avec l'inflation à 6% qui a été présentée, on aurait envie de protéger les citoyens mais il rappelle que le seul levier de la commune est la fiscalité. Il ajoute qu'à Châteaubernard, il y a seulement 2% de résidences secondaires et en conclut que le seul levier est le foncier bâti et non bâti. Il propose donc de lancer le débat.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que les chiffres annoncés sont bien inférieurs à ce qui est prévu. Il ajoute qu'il faut trouver des recettes. Il estime que la suppression de la taxe d'habitation, c'était de la démagogie et ajoute « dorénavant seuls les propriétaires vont payer ».

M. le Maire admet qu'il n'aurait pas fait ce choix.

M. Eric LIAUD explique qu'il y a une ambiguïté car d'un côté, il y a un besoin d'augmenter la fiscalité de la commune pour pouvoir investir dans des projets pour nos concitoyens mais de l'autre, les administrés qui payeraient l'augmentation de la taxe foncière subissent déjà le coût de l'inflation.

M. le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation a donné une certaine marge de manœuvre à tous et l'augmentation de la taxe foncière ne sera pas à la hauteur de ce que pouvaient payer les administrés en taxe d'habitation.

M. Eric LIAUD rappelle que les taux de Châteaubernard sont bien loin de la moyenne et que cela peut pénaliser la commune car un certain nombre de dotations nous sont données par rapport à ces taux et nous sommes vus comme riches ce qui nous empêche d'avoir certaines subventions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare qu'il faut commencer par la première partie de la présentation et le contexte international que nous subissons. Actuellement, tout est à cause de l'Ukraine et quand on parle de l'inflation, tout vient de là.

M. le Maire fait remarquer que lorsque l'énergie est multipliée par huit, ça va bien dans la poche de quelqu'un.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande combien d'administrés payent la taxe foncière.

M. Eric LIAUD répond 51,1% à Châteaubernard.

M. le Maire fait remarquer que le but n'est pas de multiplier par deux ou trois les taxes de la commune mais seulement de pouvoir financer les projets.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait référence à la citation de Mazarin : « on ne prend pas aux riches, ni aux pauvres mais *il y a quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres ni riches, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres. C'est ceux-là que nous devons taxer, toujours plus. Plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser... C'est un réservoir inépuisable.* » Il ajoute qu'il est de la génération où on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne.

M. le Maire répond qu'il en est de même pour la commune, l'ambition doit être limitée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'entre 2001 et 2008, il y a eu peu de dépenses d'investissement.

M. Eric LIAUD répond que l'investissement a surtout augmenté à la construction du Castel.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que le Castel n'aurait pas dû être construit sur le budget de la commune.

M. le Maire fait remarquer qu'il est important d'investir et que bien qu'il y ait eu le Castel, le pôle enfance jeunesse et d'autres équipements, la situation financière est bonne. Il rappelle que la saine et sage gestion des dernières années permet d'emprunter sans mettre en danger la commune.

M. Eric LIAUD demande à M. Jean-Claude FAYEMENDIE ses propositions : « baisser les dépenses et quoi d'autre ? »

M. le Maire fait remarquer que si on ne bouge pas, on ne virera plus rien en investissement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que les citoyens ont pu s'exprimer en 2020, qu'ils ont choisi la politique de la majorité et qu'il ne ferait pas la même.

M. le Maire rappelle que cette année, le contexte international a un impact important.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'il ne vote pas pour l'approbation du rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire acquiesce et rappelle que le vote porte sur le fait que le rapport ait été présenté.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour

27

15- Questions diverses

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

1/ Pourquoi la statue située dans le passage est toujours sans entretien, avec les feuilles d'automne qui jonchent sa base ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique que sa question peut paraître récurrente mais cela lui fait de la peine et ajoute que notre ministre de la culture, Mme Dominique PETIT doit y être également sensible.

Mme Dominique PETIT explique qu'une réflexion est en cours pour lui trouver une place mais que cela est compliqué. Il peut être envisagé, en la traitant de façon spécifique, de la mettre dehors, dans le parc du Castel. Elle rappelle qu'à la médiathèque, il n'y a pas de place et au Castel, il y a besoin de toute la place.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une statue en chêne mais en cèdre et que cela n'est pas prévu qu'elle soit en extérieur. Il ajoute qu'elle symbolise bien notre ville et qu'il pourrait être envisagé de la mettre dans une école. Il fait remarquer qu'à la médiathèque, elle était bien.

Mme Dominique PETIT rappelle qu'après traitement, il y avait une forte odeur et que ce n'était pas supportable à la médiathèque.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE propose à Mme Dominique PETIT de voir cela ensemble.

2/ Quand va-t-on aménager décelement et sécuriser l'abribus d'Auchan ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que des gens modestes attendent à cet arrêt de bus où seule une seule personne peut s'asseoir. Il ajoute que cet abri bus est dangereux car il se situe en face de la sortie du giratoire et il estime qu'il pourrait y avoir le même accident qu'à Cognac.

M. le Maire indique qu'une réunion de lancement du projet d'aménagement de la rue de l'Anisserie est programmée la semaine prochaine. Il ajoute que l'abri bus sera évoqué à cette occasion et déclare que Grand Cognac va reprendre les plans et les améliorer.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que les gens ne sont pas en sécurité lorsqu'ils attendent le bus.

M. le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas qu'à l'abri bus mais aussi tout le long de la rue.

3/ Qui va assurer l'entretien des bornes jaunes rue de Bellevue et pourquoi toujours pas de trottoir en bas de la même rue alors que cela avait été fait face à l'hôtel de l'Yeuse pour protéger...un compteur ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que les bornes jaunes sont toutes cognées et que certaines sont même cassées.

M. Philippe OURTAAU indique qu'une seule borne est abîmée et que l'entretien sera fait par les services techniques. Il rappelle qu'elles sont jaunes car c'est du provisoire. Il indique qu'un collectif de la rue de Bellevue a été reçu et que la chicane a été faite à leur demande. Si cela fonctionne, les bornes seront changées mais pour l'instant, c'est un test.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'avec la piste cyclable faite des deux côtés de la rue, c'est presque dangereux.

M. Philippe OURTAAU rappelle que la vitesse est limitée à 30km/h.

Mme Gladys MACOIN fait remarquer qu'à cette vitesse, ça passe bien. Elle ajoute qu'en descendant, les automobilistes empruntent cette rue trop rapidement.
M. Philippe OURTAAU indique que de nombreux contrôles ont eu lieu ces derniers mois et beaucoup de gens ont été verbalisés dont des riverains.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande ce qu'il en est du trottoir.
M. Philippe OURTAAU rappelle qu'il en a déjà parlé et qu'il avait été expliqué que la commune était en contact avec M. LALANDE qui doit céder un bout de terrain.
M. le Maire fait remarquer que tous ces sujets devraient être évoqués en commission cadre de vie.
M. Philippe OURTAAU ajoute que ça a déjà été évoqué.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que ça n'avance pas.

4/ L'ancienne boucherie rue de Bellevue à l'Echassier est à vendre, ce qui représente une opportunité d'aménagement pour ce quartier

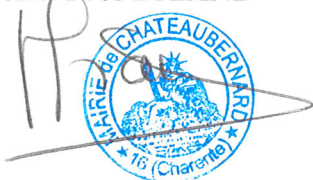
M. Jean-Claude FAYEMENDIE confirme que l'ancienne boucherie est bien à vendre et précise que le vendeur est propriétaire des garages situés en face. Il fait remarquer qu'il y a un problème de sécurité car il n'est pas possible de passer à deux véhicules, on est obligé de s'arrêter.
Mme Gladys MACOIN fait remarquer que c'est toujours pareil, il suffit de rouler doucement.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il y a une différence entre rouler doucement et s'arrêter. Il ajoute que si une voiture arrive en face, il est obligé de s'arrêter. Il estime que c'est une opportunité de l'acquérir puisqu'elle est à vendre.
M. le Maire demande si M. Jean-Claude FAYEMENDIE veut que la commune l'acquière pour l'abattre.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE acquiesce et ajoute que le prix doit être négociable au vu de l'emplacement.
M. le Maire indique que cela n'est pas certain car des maisons se vendent en bas de la rue de la Trache bien que ce ne soit pas un emplacement idéal. Il ajoute que cela pourrait être l'opportunité de faire un trottoir pour les administrés. Il souhaite que la commission cadre de vie émette un avis sur cette acquisition.

Mme Dominique PETIT rappelle les manifestations à venir :

- Inauguration des rues de la résidence Beauregard, le mercredi 8 mars 2023 à 11h00
- Collaboration à l'événement organisé par la ville de Cognac *Egalité mon œil*, pour la semaine égalité homme/femme
- Présentation Blues passion, le jeudi 9 mars 2023 sur inscription
- Théâtre des Borderies, le vendredi 10 mars à 20h30
- Liane Foly, le samedi 25 mars 2023 à 20h30
- Créascène, le vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril 2023 à 20h30
- Marion, 13 ans pour toujours, le jeudi 6 avril 2023 à 14h00 et 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50

Le Maire,
Pierre-Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU

The image shows a handwritten signature of Pierre Nau in black ink. The signature is stylized and appears to be written in a cursive or semi-cursive script.

